

## ORDINATEUR EN BTS

L'utilisation de **l'environnement informatique et numérique est incontournable et obligatoire pour tous les étudiants de BTS Tertiaires**. Beaucoup d'entre vous êtes munis de votre propre ordinateur portable dès l'entrée en enseignement supérieur.

Afin de permettre davantage de souplesse et de qualité dans votre préparation (autonomie), il est proposé à celui qui ne possède pas d'ordinateur portable personnel, la possibilité de louer un pc portable pour la durée de ses études en BTS, au prix mensuel de 10€.

Les modalités de location sont :

Première année BTS	10€/mois, soit 120€ (4 septembre 2023 au 31 août 2024)
Deuxième année BTS	10€/mois, soit 100€ (4 septembre 2023 au 30 juin 2024)

Un contrat de location sera établi. Un chèque de caution de 500€ sera demandé et encaissé en cas de non-restitution ou dégradation.

Si vous êtes intéressé, nous vous demandons de vous faire connaître rapidement auprès du secrétariat du Pôle Eco-gestion : [pes@ensemble-montplaisir.org](mailto:pes@ensemble-montplaisir.org)

Les étudiants sous statut apprenti ne sont pas concernés par ce dispositif. En revanche, ils ont la possibilité de faire une demande auprès de la Région pour le financement d'un pc portable.